

**Conseil Municipal
du 7 Décembre 2017**

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Coignard, Rapicault, Drouineau, Ms Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher, Lecomte et Ledru

Absents excusés : Mme Gervais procuration à Mme Coignard

Mr Aim, procuration à Mme Drouineau

Mme Desiles procuration à Mme Rapicault

-Inscription budgétaire 2018 :

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise le Maire jusqu'à l'adoption du budget

primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite

du quart des crédits ouverts au budget général 2017

Vote pour à l'unanimité

-Suppression/Création de poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} Classe

Le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (11.5h/35) doit changer de durée hebdomadaire de travail suite à la suppression des TAP. Le SIVOS a en effet décidé de diminuer le nombre d'heures dévolues à ce grade.

A cette occasion, pour régulariser la situation et ne pas devoir compenser les heures SIVOS, Il est proposé que le SIVOS crée un poste d'adjoint technique et que la mairie garde uniquement les heures qui la concerne. Suite à l'accord de l'agent, l'accord du SIVOS et l'avis favorable du CT en date du 28 novembre 2017, le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 11 heures 30 minutes par semaine par délibération du 2 juillet 2010, à 6 heures 40 minutes par semaine à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vote pour à l'unanimité

-Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental de la Sarthe pour l'utilisation des plateformes :

-Dématérialisation des actes pour le contrôle de la légalité

-Dématérialisation des marchés publics et Accords-cadres

Vote pour à l'unanimité

-Centre Social :

Suivie à une réunion extraordinaire des maires, la présidente Christine Marchand a expliqué la situation financière du Centre Social. Le 13 décembre prochain, le Conseil d'administration se réunira pour fixer le montant de la cotisation au Centre Social LARES de Montfort. Il est proposé : 8 euros en 2018 et 9 euros en 2019.

Les assemblées municipales n'ont pas à délibérer mais peuvent donner leur avis si elles le souhaitent. Le tarif proposé est voté à l'unanimité.

-Nomination et rémunération des agents recenseurs

Considérant le recensement de la population devant intervenir en 2018 sur la commune de Soullitré, Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de nommer deux agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2018.

En 2013, lors du dernier recensement, le Conseil Municipal avait choisi de rémunérer de la façon suivante les agents recenseurs :

Formation et frais de déplacement : 250 €

Forfait : 1.72€ par bulletin individuel

1.13€ par feuille de logement

En 2018, la dotation pour la commune sera de 1219 €.

Pour 2018, le Conseil Municipal décide de garder cette rémunération à l'unanimité.

-PLATS

La visite du logement de la Roche initialement prévue le vendredi 8 décembre est reportée au mardi 12 décembre à 17h45. Un riverain proche du logement souhaiterait l'acquérir. Le conseil propose de faire estimer la maison par les domaines et recevoir la proposition de l'intéressé.

DIVERS :

-Le contrat CITEOS sera reconduit. Un contrôle des 66 points lumineux et de quatre armoires de la commune sera effectué en 2018.

Il est proposé de placer des détecteurs de présence sur le parking, la salle des fêtes ou d'autres endroits clés pour que la lumière s'allume automatiquement la nuit.

De plus, il est proposé de demander à Citeos un devis pour l'installation d'un système sur les armoires électriques afin de déclencher l'éclairage manuellement.

-Les jeunes du village ont demandé de changer les éclairages de Noël. Il est proposé qu'une commission se crée à l'automne prochain avec des jeunes du village et des élus pour envisager de changer les décors lumineux.

-Suite au Salon des Maires à Paris, il est proposé que le village s'inscrive au label « Village fleuri » et « Village prudent », après la rencontre sur place de la Sécurité Routière.

-Suite à la réception du courrier de la Chambre des métiers et de l'artisanat reçue le 10 novembre, celle-ci demande une subvention exceptionnelle de 50 € pour un apprenti de la commune qui se forme actuellement à la Chambre des Métiers.

Le Conseil décide d'accorder cette subvention à l'unanimité. La subvention sera versée au moment de l'élaboration du budget 2018 avec les autres subventions communales.

-Syndicat du Jalais :

Au prochain syndicat, l'indemnité du trésorier sera débattue. Le syndicat propose une indemnité calculée à 50% du taux plein de l'assiette prévue. Le conseil municipal de Soultré décide de voter :

Contre : 9 voix – Abstentions : 3

La maîtrise d'œuvre pour les travaux à la Roche est confiée à Infrastructure concept.

-Pôle Métropolitain : Transport et Médecine : une proposition de télémédecine sera proposée, en commençant par des consultations en dermatologie en visioconférence. Deux voitures électriques vont être proposées à la location à Connerré.

Communauté de Communes :

Le vote de la FPU à la Communauté de Communes est le suivant :

33 pour 8 contre et 1 vote blanc.

Le Conseil de développement de la Communauté de Communes recherche des volontaires non élus pour représenter les communes membres. Les intéressés peuvent envoyer leur candidature à la CdC.

Des séjours de sports d'hiver seront proposés par la Communauté de Communes à tous les enfants de la CdC.

Une CLECT va être créée au sein de la CdC. Son but est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Elle sera composée d'un membre par commune. Ce membre peut être désigné par le maire ou par vote. Monsieur le maire propose Denis Clément comme représentant de la commune de Soultré à la CLECT.

Denis Clément est élu à l'unanimité.

Smirgeomes :

Suite à l'incendie du site du Ganotin, le centre de tri d'Ecorpain restera fermé sur une durée indéterminée.

Le passage du ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours est reconduit pour six ans.

Animation des vœux : Réflexion sur une exposition de photos anciennes.

Fin du Conseil : 22h30

